

NOTE TECHNIQUE

Femmes et ressources en eau : premières à utiliser, dernières à décider

Équipe de recherche :
Adeline Kando
Dr. Eveline Sawadogo/Compaoré
Dr. Liza Debevec



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE :

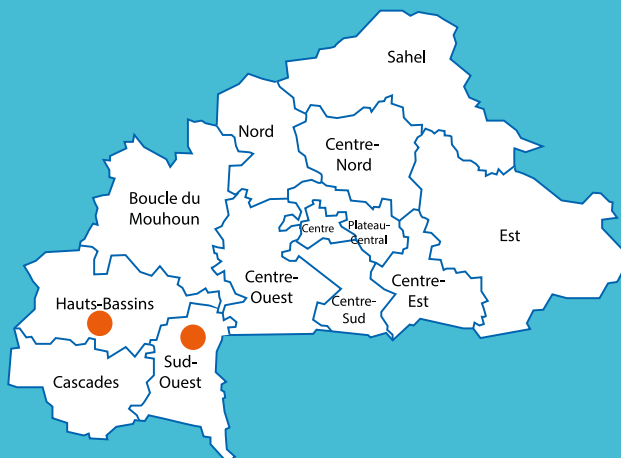
« Le genre dans la GIRE : le cas des femmes dans l'espace de gestion du bassin du Mouhoun au Burkina Faso »

Un travail de recherche mené en 2018 avec l'accompagnement de l'*International Water Management Institute* par Adeline Kando, étudiante du Master Agrinovia à l'Université Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou, s'est intéressé à la place des femmes dans la gestion des ressources en eau, en particulier dans des Comités Locaux de l'Eau du bassin du Mouhoun, à l'Ouest du Burkina Faso. L'étude s'est attachée à comprendre les freins et contraintes qui les empêchent de s'impliquer pleinement dans la gestion des ressources en eau, notamment dans la prise de décision, à travers une analyse des pratiques culturelles et socio-institutionnelles. Elle a proposé des recommandations pour une meilleure implication des femmes et, par là, une gestion plus durable et intégrée des ressources en eau.

> CONTEXTE

Le bassin du Mouhoun

Le bassin hydrographique du Mouhoun a une superficie de 90 743 km². C'est le plus grand des quatre bassins hydrographiques du Burkina Faso. Ses ressources en eau sont soumises à une pression croissante du fait de ses usages multiples et concurrentiels : agriculture, élevage, pêche, orpaillage, usage domestique, industriel, etc. Certains portent atteinte à la quantité et à la qualité des ressources. L'étude s'est focalisée sur deux Comités Locaux de l'Eau du bassin du Mouhoun : le CLE Bougouriba 7 dans le Sud-Ouest et le CLE Kou dans les Hauts-Bassins.



> MÉTHODES ET APPROCHE

L'enquête de terrain a été menée en juin 2018 dans 6 villages des espaces de gestion des CLE Bougouriba 7 et Kou choisis selon un critère de proximité avec les cours d'eau. L'ensemble de la population étant membre des Comités Locaux de l'Eau, 32 femmes et 15 hommes ont été choisis de manière aléatoire. Ils ont été interrogés sur le rôle des femmes dans la gestion de l'eau agricole et les obstacles à cette gestion. Les femmes ont également participé à des discussions de groupe. Les membres des bureaux exécutifs des CLE ont été consultés. L'étude a permis l'évaluation des perceptions du degré d'implication des hommes et des femmes dans les différentes activités.

Les femmes dans la GIRE

Le Burkina Faso s'inscrit dans un processus de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) inspirée des quatre principes issus de la conférence de Dublin de 1992. La GIRE reconnaît, de manière globale, le droit fondamental de chacun à avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement à un prix abordable. Par ailleurs, la gestion de l'eau doit être assurée par les usagers à l'échelle locale, y compris les femmes. Le 3^{ème} principe précise que « les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau », invitant les Etats et acteurs du développement à adopter une approche genre. Elle exige de s'intéresser aux besoins particuliers des femmes et de leur donner les moyens de participer, à tous les niveaux, aux programmes conduits dans le domaine de l'eau, y compris à la prise des décisions et à leur mise en œuvre. Ce 3^{ème} principe ne précise pas le rôle des femmes ni la manière dont elles doivent être dotées de capacités et responsabilisées.



photo : Manon Königstein/IWMI

Les femmes, premières utilisatrices des ressources en eau

photo : Manon Königstein/WMI



Témoignage du chef coutumier de Nasso

" Les femmes s'occupent de chercher l'eau nécessaire pour le ménage. Dans la mesure où elles s'assurent que l'approvisionnement est suffisant et où elles s'occupent de la stocker de manière adéquate dans la maison, elles sont en première position celles qui gèrent l'eau au sein du ménage."

Témoignage de la représentante des femmes éleveuses de porcs de Diébougou

" En tant que femme au foyer, j'ai l'habitude de me réveiller très tôt, c'est-à-dire vers 4h30. Quand je me réveille, la première des choses, c'est de me rassurer qu'il y a de l'eau pour la toilette. S'il y a de l'eau, je fais d'abord ma toilette et je commence à balayer la cour. Mais, s'il n'y a pas d'eau, je dois d'abord aller chercher l'eau avant de revenir pour rendre la cour propre. Pendant que je balaie, je m'occupe également de la préparation du repas de la famille."

À l'échelle de la famille, des activités et responsabilités sont assignées aux individus selon leur genre. Les femmes sont avant tout en charge de la reproduction et des activités domestiques. Elles sont responsables de l'utilisation et de la gestion de l'eau pour la consommation, l'hygiène corporelle, les tâches ménagères, l'arrosage des plantes et les usages productifs tels que le petit commerce, l'élevage et le maraîchage. La corvée d'eau revient aux femmes et aux enfants, les amenant souvent à parcourir de longues distances.

Les rôles et besoins en eau des hommes et des femmes sont loin d'être équivalents. Les hommes pratiquent uniquement des activités en lien direct avec l'eau alors que les femmes pratiquent des activités connexes, hormis l'agriculture et le maraîchage, seules activités mixtes en lien direct avec l'eau. Les tabous et interdits maintiennent les femmes à l'écart des activités masculines qualifiées de productives. Elles n'en restent pas moins des utilisatrices d'eau en charge de multiples tâches en lien avec cette ressource, dans le foyer et en dehors du foyer.

À l'échelle de la communauté, les femmes sont assignées à des rôles spécifiques dans les différentes activités de gestion de l'eau sans que leur soit donné un pouvoir de décision. Pour la protection des berges et le reboisement, les femmes amènent les plantes qui seront mises en terre par les hommes. Pour le colmatage des brèches des berges, les femmes sont chargées de transporter les cailloux et le bois. Pour la gestion des ouvertures des vannes, elles contribuent financièrement au paiement du gardiennage. Elles sont chargées de la mobilisation des acteurs pour certains travaux. Enfin, elles sont chargées de la restauration lors de toutes les activités communautaires.

Hommes

- Agriculture et maraîchage
- Élevage de gros bétail
- Orpaillage
- Pêche

Femmes

- Agriculture et maraîchage
- Élevage de petit bétail
- Activités Génératrices de Revenus (AGR)
- Activités domestiques

Qu'est-ce qu'un CLE ?

En mai 2003, le Plan d'Action pour la GIRE a défini les Comités Locaux de l'Eau : « en fonction de l'acuité des problèmes d'aménagement et de gestion des eaux [...], il pourra être mis en place, en conformité avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, des Comités Locaux de l'Eau ». Un document donne des orientations sur la mise en place, le fonctionnement et les attributions des CLE, qualifiés de « maillons de base du cadre institutionnel de la GIRE ». Le document précise : « la mise en œuvre du CLE est un domaine d'initiative partagée pour toute personne publique ou privée désireuse de développer des solutions concertées face aux problématiques locales d'aménagement ou de gestion de l'eau ». Trois types d'acteurs sont impliqués : l'administration étatique au niveau déconcentré, les collectivités territoriales et les usagers de l'eau au niveau local.

Rôle des femmes dans les Comités Locaux de l'Eau

photo : Manon Koningstein/WWF



Le règlement intérieur des CLE et les dispositions sur la composition de leurs bureaux exécutifs expliquent la faible implication des femmes dans le processus de prise de décision en leur sein. Ils sont organisés autour d'une Assemblée Générale (AG) avec l'ensemble des membres, d'un bureau exécutif mis en place par l'AG et d'une cellule de contrôle. Le bureau comprend un Président, un Secrétaire général, un Trésorier et un Responsable à l'information. Il doit comporter au moins deux femmes, aucun texte ne spécifiant à quels postes. Selon le règlement intérieur des CLE Bougouriba 7 et

Kou, la présidence du CLE revient au Haut-commissaire qui est un poste nominatif rarement accepté par les femmes. Les femmes sont également peu nombreuses dans le collège des usagers de l'eau car elles interviennent très peu dans les activités en lien direct avec l'eau, ne sont pas propriétaires terriennes et sont rarement organisées en groupements tels que ceux qui doivent siéger au niveau du CLE. Par exemple, le Bureau exécutif du CLE Kou compte 12 membres dont 1 femme au poste de Secrétaire générale, issue du collège de l'administration.

Les femmes et la question foncière au Burkina Faso

La loi de juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière ainsi que la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural consacrent l'accès équitable des femmes à la terre. Cependant, la terre et ses dérivés, dont les ressources en eau, appartiennent traditionnellement aux hommes. Privées de droit à la terre, les femmes sont aussi mises à l'écart de la gestion de l'eau.

Selon une femme dagara de Guéguéré, « *il n'est pas permis à une femme d'être propriétaire terrienne. Si tu es toujours une jeune fille, tu peux travailler avec ta mère et tu as également un lopin de terre à toi. Mais une fois mariée, ce lopin ne t'appartient plus. Tu dois travailler sur les terres de ton mari et pour les cultures vivrières, les légumes... c'est à ton époux de te trouver un lopin de terre. Il y a des cultures qui sont interdites aux femmes, celles qui mobilisent le sol telles que le coton, les manguiers, les papayers, les anacardiés... Je suis dans une association, nous avons négocié une parcelle pour la production du niébé et la fumure organique. Au bout de deux ans, le propriétaire a réclamé son terrain. Pire, si une femme commercialise la production sans l'avis de son époux, elle s'attire une malédiction. Une jeune fille a plus de liberté dans sa production que la femme au foyer.* »

Messages-clés :



photo : Manon Koningstein/WWMI

En zone rurale, les femmes sont responsables de l'eau au sein du foyer et l'utilisent pour de multiples activités contribuant à la santé et au bien-être de la famille ou apportant des revenus.

Elles sont peu consultées pour les décisions relatives à la gestion des ressources en eau et ne sont que peu représentées dans les institutions locales de gestion de l'eau.

Des normes et valeurs traditionnelles font des femmes de simples utilisatrices des ressources.

Le manque de confiance en soi des femmes est un facteur déterminant.

Des leviers peuvent permettre une plus grande implication des femmes dans la gestion des ressources en eau.

La pleine participation des femmes à la gestion de l'eau agricole passe par leur accès à la terre.

Résultats de l'étude et conclusions

Les freins à l'implication des femmes dans la gestion des ressources en eau sont multiples. Il s'agit du manque de confiance en soi, du poids de la tradition et du poids des institutions. Le premier facteur semble être le plus déterminant.

Le manque de confiance en soi des femmes

La majorité des acteurs, femmes comme hommes, évoquent un complexe d'infériorité comme obstacle à l'implication des femmes dans la gestion des ressources en eau, en particulier dans la prise de décision. Il trouve son origine dans leur faible niveau d'instruction et leur mauvaise maîtrise du français. Au niveau des CLE, il leur est difficile de participer aux Assemblées Générales et encore plus d'accepter des responsabilités au sein d'un bureau. Les femmes manquent de stratégies pour parvenir à leur reconnaissance sociale, leur promotion, la satisfaction de leurs besoins et la résolution de leurs problèmes.

Le poids de la tradition

Les femmes burkinabè sont un pilier du développement agricole mais n'ont pas, dans les faits, accès à la terre malgré des textes favorables. L'agriculture étant la principale source de revenus dans ces communautés, elles sont dans une position de dépendance foncière et économique vis-à-vis des hommes. La gestion de l'eau, liée à celle de la terre, répond à des normes et règles socio-culturelles qui sont elles aussi en défaveur des femmes.

Le manque de stratégies institutionnelles

Le CLE est un cadre pertinent de concertation, de coordination et de cohésion de l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau. Il peut véhiculer les messages d'information et de sensibilisation à l'endroit des usagers pour le changement de comportement en matière d'utilisation et de gestion durable des ressources en eau. La présence très limitée des femmes dans ce cadre limite la portée des informations et de la sensibilisation. Les textes régissant les CLE ne sont pas suffisamment favorables à la prise en compte du genre car ils ne permettent pas de lever les barrières socio-culturelles à la participation des femmes.

Recommandations

Pour une plus grande prise en compte des femmes par les acteurs de la GIRE

Si la participation des femmes est un principe fondamental de la GIRE, ses acteurs au Burkina Faso ne s'impliquent pas suffisamment pour en faire une réalité. De manière globale, cette participation demande des efforts constants et soutenus qui manquent à l'heure actuelle.

Pour un renforcement et une redynamisation des CLE

Les CLE, pour jouer pleinement leur rôle, doivent avoir une plus grande autonomie institutionnelle et financière. Ils doivent, pour cela, renforcer en premier lieu leurs capacités pour être en mesure de gérer des financements et de mener des activités.

Pour une meilleure représentation des femmes au sein des CLE

Chaque maire pourrait faire en sorte qu'une femme conseillère municipale soit présente dans le CLE. Une relecture du règlement intérieur des CLE pourrait préciser les rôles et responsabilités des membres et les postes destinés aux femmes. Un poste dans le bureau exécutif pourrait être réservé aux groupements de femmes impliqués dans les activités génératrices de revenus. Les bureaux exécutifs pourraient élire des points focaux genre pour veiller au respect du genre dans toutes les activités du CLE.

Pour la sensibilisation et la mobilisation

Les CLE et autres acteurs de la gestion de l'eau, programmes et projets peuvent organiser des activités de sensibilisation et de communication pour amener les femmes à s'exprimer sur la gestion de l'eau. Les associations féminines de l'espace de gestion des CLE peuvent être recensées et ciblées pour une prise en compte de l'aspect genre lors des rencontres sur la gestion des ressources en eau. Des activités de renforcement des capacités doivent être proposées aux femmes (alphabétisation, empowerment, prise de parole, etc.).

Pour l'accès des femmes à la terre

Le Ministère de la promotion de la femme devrait organiser une campagne nationale d'attribution d'attestations foncières aux femmes en partenariat avec le Ministère de l'agriculture, sur la base des terres aménagées par l'État. Cela pourrait servir de plaidoyer à l'endroit des leaders coutumiers.



Conclusion : une meilleure implication des femmes pour une meilleure gestion de l'eau

Les rôles traditionnellement assignés aux femmes handicapent leur pleine implication dans la nouvelle forme de gestion de l'eau par bassin. Les institutions modernes ne favorisent pas non plus les femmes dans cette nouvelle gestion. Leur manque de confiance et leur faible leadership les maintiennent par ailleurs dans une position de subordination. Il est nécessaire pour l'Etat et ses partenaires techniques de mettre en place un dialogue communautaire avec les autorités coutumières : il s'agit d'engager une réflexion sur l'accès des femmes à la terre pour mener des activités en lien direct avec l'eau. Enfin les populations, et en particulier les femmes, doivent s'impliquer et s'approprier les CLE mis en place pour la gestion de l'eau.

L'équité entre les genres et la gestion durable de l'eau sont étroitement liées. En raison de leur charge de travail, de leur faible niveau d'instruction et de leur dépendance sociale d'une part, de leur absence dans les processus de prise de décision au niveau du ménage et de la communauté d'autre part, les femmes sont moins en mesure que les hommes de formuler leurs besoins et opinions et de les faire entendre. La gestion concertée des ressources en eau suppose que les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes soient mobilisés pour une meilleure efficacité. Les savoir-faire, connaissances et compétences conjugués des deux sexes contribuent à rendre les systèmes de gestion de l'eau et les écosystèmes plus durables.

Références

Décret n°2014481/PRES/PM/MATD/MEF/MHU déterminant les conditions et les modalités d'application de la loi n°0342012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.

CHIARA, E. (2017) : L'accès des femmes au foncier irrigué dans la commune de Bama, Burkina Faso : entre innovation sociale, autonomisation économique et sécurité. Mémoire de Master II. Programme Agrinovia, Université Joseph Ki-Zerbo, 153 p.

DOS-SANTOS, S. (2012) : Le rôle des femmes selon la GIRE, regard sur le troisième principe de Dublin en Afrique au Sud du Sahara, 33 p.

KANDO A. (2017) : Le genre dans la GIRE : le cas des femmes dans l'espace de gestion du bassin du Mouhoun au Burkina Faso. Mémoire de Master II. Programme Agrinovia, Université Joseph Ki-Zerbo, 145 p.

À propos du projet

« **Planification participative pour une gestion plus inclusive et durable de l'eau en milieu rural au Burkina Faso** »

Le projet de recherche « Planification participative pour une gestion plus inclusive et durable de l'eau en milieu rural au Burkina Faso » (PP4MIS), d'une durée de trois ans, a pour objectif de renforcer les institutions de la GIRE, de favoriser l'élaboration de politiques de gestion de l'eau et d'améliorer la gestion communautaire des ressources en eau.

Plus d'informations sur le projet PP4MIS sur le site Internet <http://pwgbf.iwmi.org/>

Ou contactez la Responsable du projet Dr. Liza Debevec à l'adresse : l.debevec@cgiar.org

Le mémoire de Master II qui a servi de base à la rédaction de cette note technique est disponible sur la page Publications/Outputs du site Internet du projet PP4MIS à l'adresse <http://pwgbf.iwmi.org/>

Partenaires



L'International Water Management Institute (IWMI), en charge de la coordination du projet et de la recherche scientifique

L'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM), partenaire principal et intermédiaire entre le projet et le gouvernement ainsi qu'entre les institutions existantes de la GIRE et les chercheurs

Le programme de Master Agrinovia en développement rural durable à l'Université Joseph Ki-Zerbo, en charge de l'accompagnement du volet recherche et du renforcement des capacités des chercheurs nationaux

Le Programme de doctorat sur les systèmes de ressources en eau au centre pour les systèmes de ressources en eau de l'Université Technique de Vienne (VUT) en Autriche, en charge de l'accompagnement de la recherche scientifique et de l'appui consultatif à la coordination

INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT INSTITUTE (IWMI)

IWMI Sri Lanka Office : 127 Sunil Mawatha, Pelawatte, Battaramulla, Colombo, Sri Lanka

Adresse postale : P.O. Box 2075, Colombo, Sri Lanka

Tél. : +94 11 2880000, 2784080 - **Fax** : +94 11 2786854 - **E-mail** : iwmi@cgiar.org

En Afrique de l'Ouest : **IWMI Accra Office**

IWMI c/o CSIR Main Campus, Airport Residential Area (opposite Chinese Embassy), Accra, Ghana

Adresse postale : IWMI, PMB CT 112, Cantonments, Accra, Ghana

Tél. : +233 302 784 753/4 - +233 289 109 561 - +233 544 088 277

Fax : +233 302 784 752 - **E-mail** : iwmi-ghana@cgiar.org

www.iwmi.org

Ce travail a été rendu possible grâce au financement de la Coopération Autrichienne de Développement, le Ministère autrichien des Finances et le Programme de recherche Water, Land and Ecosystems (WLE).

Appui à la rédaction : Elise Cannuel / Conception graphique : Laura Delhommeau